

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINTE-FORTUNADE

L'an **deux mil vingt quatre, le deux juillet**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE-FORTUNADE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Frédéric BOUYSSON**.

Étaient présents : M. Frédéric BOUYSSON, M. Sylvain PORTA, Mme Brigitte MASMONTEIL, M. Philippe SOURIE, M. Xavier DURAND, M. Vincent MOSQUERA, M. Patrick COLY, M. Laurent DELAGE, Mme Sophie LACOMBE, Mme Emilie BLANCHARD, M. Jérémy DESROCHES, M. Anthony MONTEIL, M. Philippe PERNET, Mme Monique BOURNOVILLE, M. François COURTEIX.

Étaient absents excusés : Mme Jacqueline LEYRAT, Mme Caroline BROSSARD, Mme Isabelle BESANGER, Mme Kelly CAVOUÉ.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Caroline BROSSARD en faveur de Mme Emilie BLANCHARD, Mme Isabelle BESANGER en faveur de M. Philippe PERNET, Mme Kelly CAVOUÉ en faveur de M. Anthony MONTEIL.

Secrétaire : Brigitte MASMONTEIL.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-024 : DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE

La commune prévoit de faire de petits aménagements de surface afin de sécuriser les passages piétons et l'entrée du parking au groupe scolaire :

- 5 passages piétons en bi-composants contrastés par une bande en résine ocre de part et d'autre
- une zone pavés résine au droit de l'entrée du parking au groupe scolaire afin de renforcer l'attention des usagers
- renforcement de la signalisation verticale et horizontale.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- décide de la réalisation de ces aménagements de sécurité pour un montant de 12 978.00 € soit 15 573.60 € TTC
- sollicite pour ces travaux une subvention au titre des "amendes de police",
- vote le plan de financement comme suit :
 - * subvention amende de police de 35 % = 4 542.00 €
 - * autofinancement = 11 031.60 €
- charge Monsieur le Maire de l'application de cette décision

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-025 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX D'ÉNERGIES DONT CELUI DE LA CORREZE (FDEE 19) POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ÉNERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE

Le conseil municipal,
Vu le Code de l'Énergie,
Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de Sainte Fortunade, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de Sainte Fortunade sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de l'adhésion de la commune de Sainte Fortunade au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le maire à signer de la convention constitutive pour le compte la commune de Sainte Fortunade.
- Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune de Sainte Fortunade
- Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Sainte Fortunade, et ce sans distinction de procédures.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Sainte Fortunade.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : DOSSIERS EN COURS ET QUESTIONS DIVERSES

- Réunion avec architecte MAAD pour travaux isolation extérieure à l'école : jeudi 4 juillet à 17h à la mairie.
- Ancienne poste : la vanne d'eau dans l'appartement a été installée.
- La climatisation est installée dans la maison-annexe de la Maison de santé.
- Dans le cadre du PLU, recherche de parcelles disponibles pour projet de lotissement : un lot possible entre Puy Coutège et La Galinie, 1,50 ha. Demander un CU opérationnel. Ensuite si possible il faudra une délibération du conseil municipal si investissement de la commune et/ou appel à un bailleur social.
- Projet de la grange : les détails techniques sont à l'étude. Préparation de la demande de Permis de Construire. Une enquête sur les 3 propositions d'aménagement a été réalisée le 30 juin via un vote des habitants.
- Benjamin Delcampe se propose d'acheter le terrain de l'indivision REYGADE sis dans le pré contigu aux maisons impasse des prairies.
- Le jardin médiéval est replanté, Emilie Blanchard a fait les étiquetages sur les ardoises, l'IME a placé les panneaux indicatifs pour chaque carré.
- Bucerep a envoyé le planning pour l'Agenda communal 2025.
- Finances : le 7 juin Frédéric Bouysson et Sylvain Porta ont rencontré le chef de cabinet de la Préfecture pour faire le point sur les demandes de subventions « Fonds vert » déposées en début d'année. Un montant 150 000 € est validé pour l'isolation de l'école primaire et salle polyvalente. Pour le changement de chauffage à la salle polyvalente de nouvelles études vont être réalisées et les demandes de subventions devront être révisées.
- Conseil de l'école, le 20 juin : pour la rentrée 2023 : 135 élèves, 11 élèves ont quitté l'école en cours d'année et 8 en fin d'année. A la rentrée prochaine il y aura 7 nouvelles inscriptions ce qui portera l'effectif à 119 élèves. 6 enseignantes avec double niveau du CP au CM2. La demande d'accepter les enfants de moins de 3 ans est à l'étude.

Le périscolaire est reconduit l'année prochaine, le programme sera élaboré prochainement.

- Belle réussite de la fête de l'école, le 21 juin avec environ 300 spectateurs membres des familles des enfants
- L'Etat se désiste pour le projet PNR d'aménagement de la cour de récréation, la mairie étudie des propositions simples.
- Comme chaque année, un goûter a été organisé pour les CM2 avec des cadeaux le mardi 2 juillet à 15h dans la salle de l'orangerie.
- Pour le chauffage de l'école, le cahier des charges est en cours d'élaboration avec le CRER – Appels d'offre pour fin septembre – choix du maître d'ouvrage fin octobre – démarrage des travaux avant été 2025.
- Projet de la grange : Nouvelle étude d'un chauffage commun pour l'ensemble des bâtiments (mairie, Orangerie, salle polyvalente et grange). Il est nécessaire de connaître la consommation annuelle de chaque bâtiment pour calculer la faisabilité. Selon le résultat, le local de la chaudière peut changer. Rdv avec le CRER le 17 juillet.
- Route de Cornil, la moitié du chantier est réalisé

- Redémarrage des Marchés de pays vendredi 5 juillet. Il y en aura 9 cet été.
- Circuit de Terra Aventura du 3 au 25 août.
- La boulangerie réouvrira le 3 août.
- 45 ans des Révheillés le 10 août : Festi'folk.à partir de 17h avec en clôture un feu d'artifice. Anthony Monteil est toujours à la recherche d'une scène.
- Rétrocession d'une tombe gratuitement à la commune : une délibération sera prise au prochain conseil municipal
- Les écuries Bordes demandent le goudronnage de leur chemin. Réponse de Laurent Delage : c'est un chemin privé dont une partie se trouver sur Laguenne, s'ils veulent le céder à la commune, les écuries Bordes doivent le goudronner. Il est à noter que la commune de Laguenne n'est pas favorable a une reprise par leur commune de ce chemin privé.
- Demande de mesure afin de faire respecter le sens interdit à l'entrée du parking de l'Etanchou.

Vincent Mosquera a évoqué la tension engendrée par la demande des titres d'identité pour voter au 1er tour des élections législatives : Frédéric Bouysson va afficher la loi sur les bureaux de vote pour le second tour.

La séance est levée à 20h45.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 12 JUILLET 2024

Signature Maire, M. Frédéric BOUYSSON

Signature Brigitte MASMONTEIL.